



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

21 mai 2013

PÉRIODE DE QUESTIONS

➤ Madame Nicole Morin :

- 1) Concernant la démarche MADA, Mme Morin indique que le 21 juin est la date limite pour la transmission de l'avis d'intention d'adhérer. Elle demande s'il est possible de tenir une rencontre le plus rapidement possible à ce sujet.

Réponse du maire :

Il pourrait être possible de tenir une rencontre ce vendredi 10h.

➤ Madame Carmen Bouffard :

- 1) Mme Bouffard indique au Conseil qu'elle appuie également la démarche MADA et qu'elle souhaite que la Ville y adhère. Elle informe le Conseil de l'existence du projet QADA (Québec Amis des aînés) en vertu duquel la Ville pourrait possiblement avoir accès à 300 000 \$, mais que pour ce faire, la Ville doit absolument adhérer à la démarche MADA.

➤ Madame Kathleen Bouffard :

- 1) Représentante de la MRC à la Table de concertation des aînés, Mme Bouffard appuie également la démarche MADA. Elle regrette que la Ville de Matane n'y ait pas adhéré et elle mentionne que les villes de Rivière-du-Loup et de Rimouski ont adhéré à MADA.

➤ Monsieur Donald Lévesque :

- 1) M. Lévesque appuie sans réserve la démarche MADA.
- 2) Relativement à la rue de la Falaise, M. Lévesque demande s'il est possible de connaître la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant la demande d'amendement au règlement de zonage présentée par Service de Pneus E. Côté inc.

Réponse du maire :

La demande d'amendement a été retirée par Service de Pneus E. Côté, donc la recommandation du CCU n'a plus d'importance. D'autre part, une opinion juridique a été demandée quant à la prétention de Service de Pneus E. Côté à l'effet qu'il bénéficie de droits acquis.